

DROIT D'INSCRIPTION

- Droit d'inscription proportionnel au nombre de périodes suivies selon la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en vigueur
- Droit d'inscription complémentaire forfaitaire spécifique à l'institut

Sont exemptés du droit d'inscription de la FWB :

- les demandeurs d'emploi complets indemnisés et/ou inscrits obligatoirement
- les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale
- les personnes handicapées reconnues par l'AVIQ
- le personnel des services publics dans le cadre de sa formation professionnelle

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Carte d'identité
- Certificats ou diplômes obtenus (CESS, à défaut un test d'admission sera organisé)
- Si exemption du droit d'inscription, le numéro d'inscription au FOREM ou le document en attestant

ADRESSE DU CAMPUS

- Campus Seraing : Rue de Colard-Trouillet 48 - 4100 Seraing

CONTACT

IPEFA Sup Seraing

📍 Rue de Colard-Trouillet 48 - 4100 Seraing

☎ +32 (0)4 279 72 91

✉ ipefasup.seraing@provincedeliege.be

www.ipefasupseraing.be



Suivez-nous sur



Province
de Liège

IPEFA Sup

Campus Seraing

Institut Provincial d'Enseignement **Supérieur** et de Formation pour Adultes



BACHELIER - ASSISTANT SOCIAL

Codiplômation avec le CPSE Liège et l'ECI de la Ville de Liège



SPIC 2024-XF - Éditeur responsable : Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A, 4000 Liège



Province
de Liège

Le **BACHELIER - ASSISTANT SOCIAL** est un professionnel du service social et de l'action sociale. Il agit au bénéfice des personnes, familles, groupes ou collectivités rencontrant des difficultés sociales, juridiques, matérielles ou médicales. Il intervient auprès de personnes fragilisées, défavorisées, marginalisées ou en voie de le devenir dans une perspective de prévention ou de remédiation.

POINTS FORTS

- Codiplômation avec le CPSE Liège et l'ECI de la Ville de Liège
- 720 périodes de stage minimum, avec une organisation et des horaires flexibles
- Horaire décalé

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Psychologie
- Sciences humaines et sociales
- Droit et législation
- Méthodologie du travail social individuel, en groupe et communautaire

DÉBOUCHÉS

- Services sociaux généraux : CPAS, services sociaux privés, mutualités...
- Protection de la jeunesse : homes, services d'aide à la jeunesse, tribunaux de la jeunesse...
- Institutions judiciaires et de reclassement social : prisons, maisons d'hébergement...
- Scolaire et parascolaire : CPMS, centres de guidance...
- Éducation permanente et animation socioculturelle : maisons de jeunes, mouvements, groupes associatifs...
- Action sociale et politique : syndicats, réinsertion sociale...
- Médical et psychologique : hôpitaux, mutualités, centres de planning familial...

HORAIRE

- Une soirée par semaine et le samedi

DURÉE

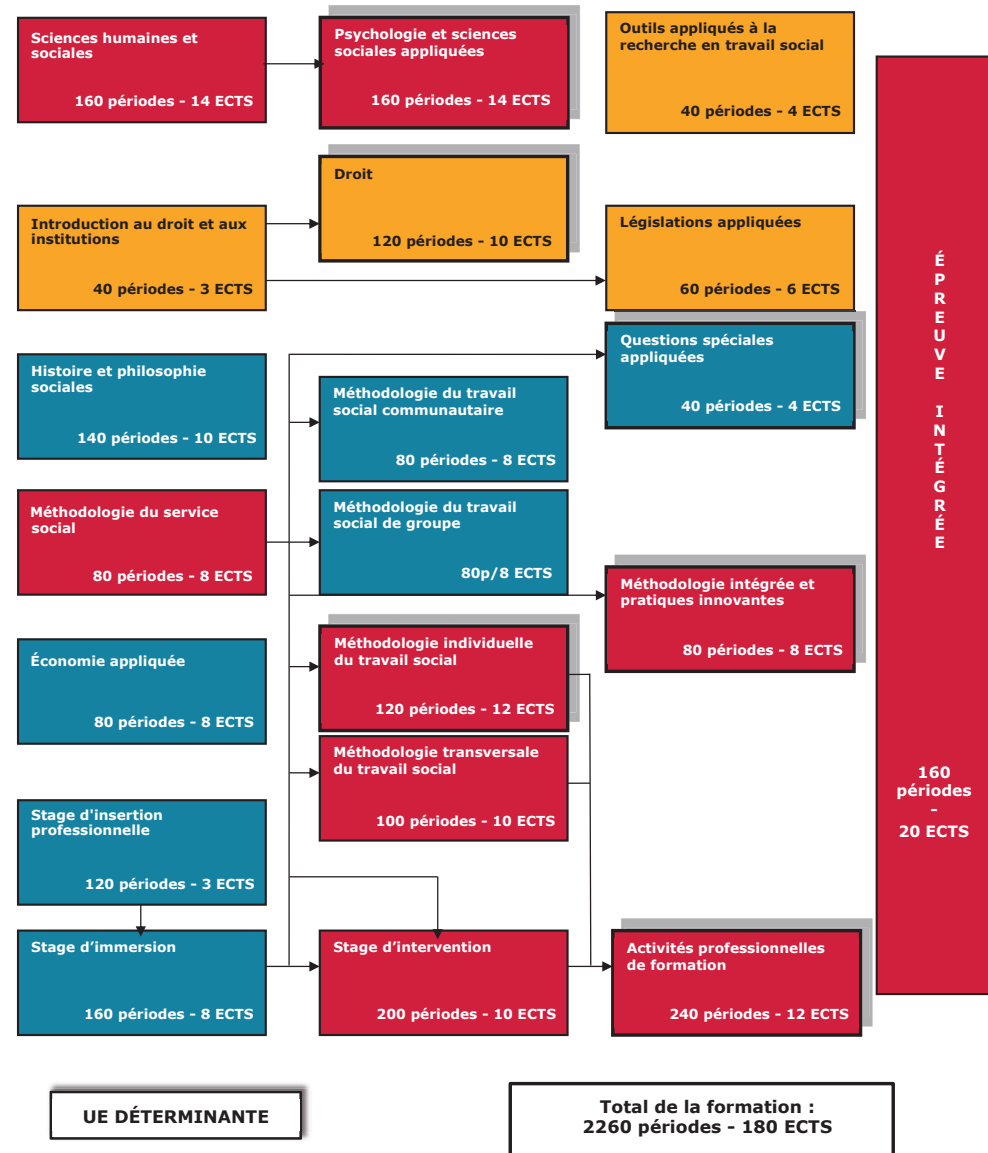
- 4 ans

La section est composée d'unités d'enseignement (UE). Une attestation de réussite est délivrée à la fin de chaque UE. Certaines UE sont déterminantes, c'est-à-dire que leur évaluation est prise en compte pour l'épreuve intégrée.

L'étudiant a la possibilité de personnaliser son parcours (étalement...) à condition de respecter les liens entre les UE tels qu'indiqués dans le parcours de formation (certaines UE conditionnent l'accès à d'autres).

Parcours de formation

Établissement :



Période : correspond à 50 minutes de cours.

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) aidant les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

Un crédit : unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant, au sein d'un programme d'études, à une activité d'apprentissage.